



GREEN'R DISH

Edition:2.0
Date: 13/04/2010
Page:1/3

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION

NOM DU PRODUIT GREEN'R DISH
CODE DU PRODUIT 193
DESCRIPTION/EMPLOI Poudre Vaisselle. Uniquement utilisation professionnelle.

FOURNISSEUR

FOURNISSEUR	Christeyns NV	FAX	+32 (0)9/ 233 03 44
ADRESSE	Afrikalaan 182	WEBSITE	www.christeyns.com
	9000GENT	E-MAIL	info@christeyns.be
TÉL	+32 (0)9/ 223 38 71		

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE

CENTRE ANTI-POISON Belgique: +32.70.245.245
CENTRE ANTI-POISON France: +33 45.42.59.59 Orfila (INRS)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

DANGERS PRINCIPAUX Selon les directives 99/45/EEC et 67/548/EEC et ces adaptations, ce produit est classé comme dangereux. Risque de lésions oculaires graves. Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

DÉCLARATION DES PRODUITS DANGEREUX

NOM	NUMÉRO ° CAS	EINECS NR	CONC.	SYMBOLE(S)	PHRASES R
Alcool éthoxylé propoxylé	69227-21-0	/	<= 2,5 %	Xi, N	R38, R50
Carbonate de sodium	497-19-8	207-838-8	<= 30 %	Xi	R36
Carbonate de sodium peroxyhydrate	15630-89-4	239-707-6	<= 15 %	O, Xn	R8, R22, R41
Disilicate de sodium	1344-09-8	215-687-4	<= 20 %	Xi	R37/38, R41
Métasilicate de sodium	6834-92-0	229-912-9	<= 10 %	C	R34, R37

L'explication des phrases "R" est mentionnée sous rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

CONSEILS GÉNÉRAUX En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits dans la rubrique 11.

INGESTION Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 20 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver abondamment à l'eau. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

INHALATION Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYEN(S) D'EXTINCTION APPROPRIÉ(S) En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé: mousse, sable, dioxyde de carbone (CO₂), de l'eau.

PRODUITS D'EXTINCTION DÉCONSEILLÉS POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ /.

RISQUES SPÉCIAUX Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.

EQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAL POUR LES POMPIERS Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

RISQUES LIÉS AUX PRODUITS DE DÉCOMPOSITION THERMIQUE En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE:

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Eviter toute formation de poussière.

PRÉCAUTION(S) POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT Ne pas contaminer les eaux souterraines et de surface.

CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION Balayer, enlever à la pelle ou aspirer. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Diluer petites quantités avec une grande quantité d'ea. Rincer à l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE MANIPULATION

Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Les manipulations ne s'effectuent que par du personnel qualifié et autorisé. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection. Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.

CONDITION(S) DE STOCKAGE

Conserver toujours le produit dans l'emballage d'origine. Conserver si possible dans un endroit frais, bien aéré et à l'abri de produits incompatibles.

MATIÈRE(S) À ÉVITER

Acides.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITES D'EXPOSITION

PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre P2 pour particules nocives. Bien ventiler.

PROTECTION DES MAINS des gants en PVC, résistant chimiquement (selon la norme Européenne EN 374 ou équivalent).

TEMPS DE PÉNÉTRATION DU MATÉRIEL DE GANTS.

Le temps de pénétration doit être déterminé en collaboration avec le fabricant du matériel des gants.

EQUIPEMENT SPÉCIAL DE SÉCURITÉ

Porter un vêtement de protection approprié (EN 14605).

PROTECTION DES YEUX

Lunettes de sécurité bien fermées avec protections latérales (EN 166).

MESURES HYGIÉNIQUES

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

INFORMATION GÉNÉRALE

ETAT PHYSIQUE/FORME poudre.

COULEUR blanc.

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

PH 10.7 (solution aqueuse de 1%)

DANGER D'EXPLOSION Non applicable

DENSITÉ 932/1041 ± 100 kg/m³

HYDROSOLUBILITÉ Soluble

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

CONDITIONS ET MATIÈRES À ÉVITER l'air humide.

Acides.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

SYMPTOMES

EFFETS AIGU DE PEAU Peut causer des irritations de la peau / dermatites.

EFFETS AIGU DES YEUX Risque de lésions oculaires graves.

EFFETS AIGU DE VOIE ORALE Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

SENSIBILISATION Inconnu.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

ECOTOXICITÉ

EFFET ÉCOTOXICOLOGIQUE Une neutralisation est nécessaire avant le déchargement vers l'installation d'épuration.

BIODÉGRABILITÉ/BIOACCUMULATION

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

BIOACCUMULATION Données non disponibles.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

DÉCHETS / PRODUITS NON UTILISÉS Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

METHODES D'ÉLIMINATION DES EMBALLAGES

Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NUMÉRO UN -

VOIES TERRESTRES (ROUTE: ADR)

INDICATIONS GÉNÉRALES

Non soumis à la réglementation de transport dangereux.

VOIES MARITIMES (IMDG)

INDICATIONS GÉNÉRALES

Non soumis à la réglementation de transport dangereux.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

SYMBOLES DE DANGER



Xi - Irritant

PHRASES R

R37/38 - Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R41 - Risque de lésions oculaires graves.

PHRASES-S

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S39 - Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

DÉCLARATION DES INGRÉDIENTS SELON 648/2004/EEG

<5%

agents de surface non-ioniques, phosphonates.

5-15%

polycarboxylates, agents de blanchiment oxygénés.

AUTRE

enzymes.

16. AUTRES INFORMATIONS

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et ne peut pas être valable en combinaison avec d'autres produits.

Cette fiche de données de sécurité répond à la directive 1907/2006/EEC. Ce produit est classifié selon 67/548/EEC - 99/45/EEC ou selon AISE-guidelines. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur. Le fabricant n'est pas responsable pour des pertes ou des dégâts causés par l'utilisation de ces renseignements.

HISTORIQUE

DATE DE LA RÉVISION PRÉCÉDENTE 19/06/2008

RÉVISION CHAPITRE(S) N° 1,2,9,10,12

PHRASES R

R8 - Favorise l'inflammation des matières combustibles

R22 - Nocif en cas d'ingestion

R34 - Provoque des brûlures

R36 - Irritant pour les yeux.

R37 - Irritant pour les voies respiratoires

R37/38 - Irritant pour les voies respiratoires et la peau

R38 - Irritant pour la peau.

R41 - Risque de lésions oculaires graves

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques